



Avec le rebond du COVID, les préfectures des départements sont amenées à prendre un certain nombre de mesures restrictives qui impactent les activités des Centres équestres, en plus des gestes barrières bien connus...

Merci de bien vouloir noter que les informations qui suivent sont données à l'instant « T » (*Vendredi 23 octobre, 8 heures*) et peuvent ne plus être valables dans une heure si un nouvel arrêté préfectoral (ou des précisions) était promulgué... Et les mesures sont parfois différentes entre les zones géographiques (même de même couleur d'alerte) ; attention donc à des communications Facebook ...

Zone géographique	couleur	Manèges fermés dits ERP X	Carrières dits ERP de PA (Plein Air)	Nombre de cavaliers	Horaires	Concours	Buvettes et restauration rapide
Aisne	Zone de circulation active ; urgence sanitaire ; vigilance élevée	Ouverts à tous	Ouvertes à tous	Pas de limite du nombre de cavaliers en deça de 1 par 4 mètres carrés			La règle est que le « client » ne peut rester debout devant la buvette pour consommer : donc soit tables assises avec mêmes règles que les restaurants , soit dispersion immédiate (vente à emporter) Respect de toutes les règles sanitaires et de désinfection
Nord	Alerte maximale	Demande en cours pour les assimiler à des ERP PA Fermés sauf mineurs encadrés et sportifs professionnels	Ouvertes à tous	Pas de limite du nombre de cavaliers en deça de 1 par 4 mètres carrés	Couvre-feu de 21h à 6h ; nécessité d'adapter les horaires des reprises et des concours	Conséquences sur les concours de la fermeture des manèges aux adultes et du couvre-feu et de l'interdiction des buvettes	Interdiction des buvettes permanentes ou temporaires au sein des établissements sportifs ou dans le cadres d'évènements
Pas de Calais	Alerte maximale	Fermés sauf mineurs encadrés et sportifs professionnels	Ouvertes à tous	Pas de limite du nombre de cavaliers en deça de 1 par 4 mètres carrés	Couvre-feu de 21h à 6h ; nécessité d'adapter les horaires des reprises et des concours	Conséquences sur les concours de la fermeture des manèges aux adultes et du couvre-feu	La règle est que le « client » ne peut rester debout devant la buvette pour consommer : donc soit tables assises avec mêmes règles que les restaurants , soit dispersion immédiate (vente à emporter) Respect de toutes les règles sanitaires et de désinfection

Oise	Alerte maximale	Fermés sauf mineurs encadrés et sportifs professionnels	Ouvertes à tous	Pas de limite du nombre de cavaliers en deça de 1 par 4 mètres carrés	Couvre-feu de 21h à 6h ; nécessité d'adapter les horaires des reprises et des concours	Conséquences sur les concours de la fermeture des manèges aux adultes et du couvre-feu et de l'interdiction des buvettes	Interdiction des buvettes et autres points de restauration debout
Somme	Zone de circulation active ; urgence sanitaire ; vigilance élevée	Ouverts à tous	Ouvertes à tous	Pas de limite du nombre de cavaliers en deça de 1 par 4 mètres carrés			La règle est que le « client » ne peut rester debout devant la buvette pour consommer : donc soit tables assises avec mêmes règles que les restaurants , soit dispersion immédiate (vente à emporter) Respect de toutes les règles sanitaires et de désinfection